|  |
| --- |
| Compte-Rendu exercice évacuation incendie |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 20.06.2022 | 10h00 | Grande Salle de réunion |

|  |  |
| --- | --- |
| Réunion organisée par | P.LAUDOU |
| Type de réunion | Compte-rendu exercice |
| Animateur | P.LAUDOU |
| Preneur de notes | E.ALLARD |
| Participants | P.Laudou (Directeur Usine et Responsable Sécurité), E.ALLARD (Resp. Amélioration continue), A. CHAIZE (Resp. Qualité – Pilote HSE), A. LE QUELLEC (DRH), Jérôme LESAINT (Directeur production), P. LEMOINE (Resp. Maintenance), G VEYNACHTER (Intérimaire – Chargé HSE) |

|  |
| --- |
| Sujet 1 : Compte-Rendu exercice évacuation incendie Douleur TMS à l’épaule gauche |

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
| Résultat évacuation  Constat N° 1  Constat N° 2  Constat N°3  Constat N° 4  Constat N° 5  Constat N° 6 | 09 : 03 : 07  Déclenchement de l’alarme incendie par démarrage manuel du processus évacuation depuis la centrale incendie  09 : 08 : 17  Evacuation de l’ensemble du personnel au point de rassemblement terminée en 5 min 10 secondes.  Personnes sur site : 77  Personnes comptées au point de rassemblement : 78  Un collaborateur n’a pas évacué immédiatement à l’audition de l’alarme. Ce collaborateur a été sollicité samedi pour intervenir sur site suite à un déclenchement sans raison identifiée de l’alarme incendie au niveau de la zone 0021 (Bureaux). Ce dernier a cru, au moment de l’exercice, à un déclenchement « intempestif » de l’alarme et s’est dirigé vers la centrale pour acquitter le processus d’évacuation.   * Définir les ressources internes autorisées à intervenir sur la SSI et leur niveau d’intervention ? * Former les personnes habilitées à l’utilisation de la centrale SSI, sensibiliser sur les risques « d’accoutumance » au déclenchement intempestif ?   La société de télésurveillance a pris contact avec CS France suite au déclenchement de l’alarme pendant l’exercice.  Une collaboratrice est arrivée sur site à la fin du processus d’évacuation (plus d’émission de l’alarme d’évacuation). Depuis le parking, elle n’aurait pas vu que les collaborateurs avaient évacués au point de rassemblement et était sur le point de pénétrer dans le bâtiment. Alerter par les collaborateurs, elle a gagné le point de rassemblement.   * Le déplacement du point de rassemblement à l’entrée du site devrait régler le problème. En effet, le point de rassemblement sera déplacé à proximité de l’unique accès au site. Ce contact visuel avec l’entrée du site permettra une information et une prise en charge immédiate des personnes se présentant à l’entrée du site pendant une évacuation.   Un camion (client ou fournisseur) est rentré sur le site pendant l’évacuation. Le camion a été intercepté par Le Directeur d’usine qui lui a demandé de rester stationner dans son camion sur la voie principale de circulation du site.   * Le stationnement du camion sur la voie de circulation pourrait gêner l’accès des pompiers. Définir une zone de stationnement pour les camions lors d’une évacuation de manière à ne pas gêner l’accès aux secours extérieurs. Le déménagement du point de rassemblement devrait également permettre une prise en charge des camions et de leur chauffeur dès l’entrée du site. Définir les modalités de gestion des camions : Faut-il les laisser entrer sur site ou bien leur refuser l’accès et les orienter sur un parking extérieur (Inter marché par exemple ?)   Lors de l’évacuation, toutes les portes et fenêtres ne sont pas systématiquement fermées   * Sensibiliser les collaborateurs aux consignes d’évacuation des locaux   Le contrôle de l’évacuation des collaborateurs est réalisé au point de rassemblement. Le nombre de salariés relevé au point de rassemblement est comparé avec le listing du personnel présent, extrait du logiciel de pointage, et le registre visiteurs. Les intérimaires de l’atelier ne sont pas inscrits sur le registre visiteurs. Leur présence est signalée par le chef d’équipe au point de rassemblement.  Un pré comptage des salariés est réalisé par les chefs de service qui sont destinataires du listing extrait depuis le logiciel de pointage. Cependant, plusieurs chefs de service n’étaient pas présents au moment de l’exercice. Le responsable comptage a pu malgré tout mener à bien sa mission : Les effectifs de chaque service ont bien été comptés. Il n’a cependant pas été possible d’établir une liste exhaustive des présents et absents au point de rassemblement. En effet, la liste extraite du logiciel de pointage contient uniquement les noms et service de chaque collaborateur ayant badgé. Il n’y a pas de sous-total par service ni même de total général. De plus la liste n’est pas exhaustive (il faut ajouter les personnes inscrites sur le registre visiteurs + le nombre d’intérimaire présent en atelier (information transmise oralement par chef de service).  Un croisement du relevé de comptage + des listings a été réalisé à posteriori :  1 personne supplémentaire a été compté au point de rassemblement par rapport aux listings.  Ce collaborateur avait oublié son badge ce matin et avait badgé électroniquement (procédure télétravail) et n’apparaissait pas sur le listing malgré sa présence sur site.   * Revoir la liste de diffusion des extractions de présence via le système Bodet ? * Prévoir l’édition de listing en format papier et en nombre suffisant pour faciliter le précomptage par service et améliorer la collecte des informations. |
| Conclusions | Il a donc été décidé le 20 / 06 /2022 de :   * Mise en place d’une imprimante au nveau de l’accueil et d’un raccourci sur le poste informatique de l’accueil pour permettre une édition rapide et en nombre suffisant des listings de présence depuis le logiciel Bodet. Ajouter des sous totaux par unités de comptage (service ?) * Déplacer le point de rassemblement * Rappeler les consignes d’évacuation (et notamment la fermeture des portes et des fenêtres) aux collaborateurs * Définir la consigne de gestion des camions se présentant à l’entrée du site pendant une évacuation * Définir les ressources internes autorisées à intervenir sur le SSI et les former à son utilisation |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Éléments d’action | Personne responsable | Date d’échéance |
|  |  |  |